



**C O M M U N E D ' A M B È S**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023 À 19H00**

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	20	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités
Représentés :	03	Territoriales,
Votants :	23	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Absents :	00	Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

**PRÉSENTS**

Date de la convocation : 7 décembre 2023  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture le :  
Et de la publication en ligne le :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;  
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;  
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Catherine RODRIGUEZ, Jean-Noël ELIPE, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Antoine VIGNAUD, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Le Maire,  
Christophe BOURDIEU donne procuration à Rémi PIET  
Marine SAAD donne procuration à Christian LAPEYRE  
Enzo BORTOLATO donne procuration à Antoine VIGNAUD

**ABSENTS :**

/

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Christian LAPEYRE

**DÉLIBÉRATION N° 087 12 2023 – FINANCES – BUDGET 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

*Présentation par Isabelle BESSE*

Afin d'intégrer les frais d'études, de recherche et de développement et les frais d'insertion, il est proposé d'abonder le chapitre 041 en dépense d'investissement et en recette d'investissement pour un montant de 139 000 €. Ces écritures s'équilibrent.

Afin de permettre le versement de la subvention complémentaire pour le CCAS, il est proposé d'abonder la ligne 657362 « CCAS » du chapitre 65. Ces 10 000 € sont pris en totalité sur la ligne des dépenses imprévues du chapitre 022.

Afin d'engager les dépenses d'investissements pour les différents travaux du parc Cantefrêne, il est proposé d'abonder la ligne 2121 « plantation d'arbre et d'arbustes » ainsi que la ligne 2128 « autres agencements et aménagements » du chapitre 21. Les 429 000 € nécessaires seront pris sur les dépenses imprévues du chapitre 020 à hauteur de 90 000 € et équilibrés par 339 000 € de recettes supplémentaires reçues du Département de la Gironde et de Bordeaux Métropole dans le cadre des travaux, inscrit au ligne 1313 « Département » à hauteur de 82 800 € et 13151 « Groupement de collectivités de rattachement » à hauteur de 256 200 € du chapitre 13 « subvention d'investissement ».

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 du Budget 2023 de la Commune, comme suit :

Investissement					
Dépenses					
	BP	DM1	DM2	Total	
Ch. 041 - 2111	0.00	0.00	40 000.00	40 000.00	
Ch. 041 - 2128	0.00	0.00	94 000.00	94 000.00	
Ch. 020 « dépenses imprévues »	90 000.00	0.00	90 000.00	0.00	
Ch.21 - 2121 « plantation d'arbres et d'arbustes »	151 351.79	0.00	139 000.00	290 351.79	
Ch.21 - 2128 « autres agencements et aménagements »	431 550.28	0.00	290 000.00	721 550.28	
Total Dépenses			473 000.00 €		
Recettes					
Ch. 041 - 2031	0.00	0.00	134 000.00	134 000.00	
Ch. 13 - 1313 « département »	0.00	0.00	82 800.00	82 800.00	
Ch. 13 - 13151 « DFP de rattachement »	0.00	0.00	256 200.00	256 200.00	
Total Recettes			473 000.00 €		
Total de la DM n° 2			0.00 €		

Fonctionnement					
Dépenses					
	BP	DM1	DM2	Total	
Ch.022 - 022 « dépenses imprévues »	112 100.00	- 35 700.00	- 10 000.00	66 000.00	
Ch. 65 - 657362 « CCAS »	130 700.00	0.00	10 000.00	140 700.00	
Total Dépenses			0.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 du Budget 2023 de la Commune telle que présentée ci-dessus.

**VOTE**

**Pour : 22**

**Contre :**

**Abstention : 1**

(JP. MAZZON)

Fait et délibéré le 12 décembre 2023

Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY